
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 juin 2016 à 19 h
Maison du citoyen situé au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau désire féliciter les jeunes athlètes de l'arrondissement s'étant démarqués lors de la 39^e édition des Jeux de Montréal en remportant le championnat de tennis organisé à cette occasion. Elle décerne donc les certificats d'excellence à Ariane Dubé (médaillée d'argent), Jérémie Beaucage (médaillé de bronze), Anaïs Perron (gagnante de 2 parties) et Guillaume Larouche (gagnant de 2 parties). Une motion de félicitations est alors adressée à ces jeunes.

Madame Rouleau est fière d'annoncer que l'arrondissement est une fois de plus le récipiendaire de deux prix soulignant la réalisation de la Place du village, soient le prix Estim et le Mérite municipal, décerné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. De plus, elle souligne que la Place Paul-Déjean s'est vue mériter la Plume de Bronze décerné par l'Association des communicateurs municipaux du Québec.

Madame Rouleau présente le détail du projet de belvédère commémoratif du 375^e anniversaire, lequel sera aménagé derrière la Maison du citoyen, soit en porte-à-faux au fleuve Saint-Laurent, soit plus près du bureau d'arrondissement, dépendamment de l'issue de la procédure de registre destinée aux personnes habiles à voter sur le projet de modification au zonage.

Madame Rouleau invite tous les jeunes de l'arrondissement à participer aux nombreuses activités estivales organisées dans les parcs municipaux.

CA16 30 06 0147

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA16 30 06 0148

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE prendre acte des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, des séances extraordinaires tenues les 13 et 26 mai 2016 ainsi que le procès-verbal de correction daté du 10 mai 2016.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen pose des questions sur la cédule de balayage du boulevard René-Lévesque et des rues avoisinantes.

Une citoyenne demande pourquoi cette année un seul professeur de danse en ligne a été embauché à la Place du Village alors que de par les années passées, il y en avait deux.

Un citoyen demande l'enlèvement d'un quai illégal devant le parc Bellerive et demande l'intervention du SPVM ou la Garde côtière pour ralentir la vitesse des bateaux de plaisance circulant dans ce secteur.

Une citoyenne demande si les élus sont au courant que les autorités provinciales auraient décidé de fermer le CLSC de PAT et qu'une pétition d'opposants serait en circulation. La mairesse répond que non.

Une citoyenne demande des informations concernant la réglementation applicable pour les herbes hautes.

Un citoyen demande à être dédommagé à la suite de travaux municipaux ayant endommagé son arbre en 2015.

Un représentant de la CDC de la Pointe désire exprimer son soutien au projet d'aménagement d'un belvédère commémoratif derrière la Maison du citoyen.

Un citoyen demande l'enlèvement aux frais de l'arrondissement des deux entrées charretières donnant accès à l'immeuble de la Corporation Mainbourg, rue Prince-Arthur.

Trois interventions concernant les problématiques vécues concernant la mise à l'eau d'embarcations de plaisance sur le site situé en face de la 133^e Avenue et demande une intervention prompte afin de rétablir la quiétude dans ce secteur.

Une intervention concernant les nombreuses problématiques de nuisances, de salubrité et de vitesse dans le secteur du parc de la 32^e Avenue.

Une intervention demandant une intervention policière accrue sur le boulevard Gouin Est et la réparation des glissières de sécurité sur ce boulevard, à la hauteur du Collège Saint-Jean-Vianney.

Deux interventions de citoyens faisant part des inquiétudes des voisins concernant l'aménagement d'un stationnement sur le côté Est de la Maison du citoyen et la nécessité d'effectuer des aménagements qui porteront le moins possible à la quiétude des résidents voisins.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les élus adressent leurs vœux à l'occasion de la fête des Pères.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel fait part que la partie inaugurale des Brewers de Montréal se tiendra ce samedi, 11 juin prochain, à 14 h, au parc Clémentine-De La Rousselière. Il dépose une pétition de 150 signatures de citoyens, demandant au conseil de changer la désignation toponymique de ce parc pour celui dédié à Raymond Daviau, joueur de baseball professionnel originaire de Pointe-aux-Trembles. Il désire aussi souligner l'anniversaire de madame Julie Boisvert, employée à la division du Greffe de l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes désire rappeler la vitalité économique de l'arrondissement et invite la population à participer à l'activité *Tous à Vélo* le 18 juin prochain ainsi qu'au Demi-Marathon de la Pointe-de-l'Île, qui se tiendra le 31 juillet prochain.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà désire rappeler que la Ville et l'arrondissement disposent d'une réglementation concernant le combat contre les ravages de l'agrile du frêne ainsi que du programme de subvention destiné aux propriétaires qui sont victimes de ce fléau.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite la population à la prochaine rencontre publique de la STM qui se tiendra le 13 juin prochain au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies.

Madame la conseillère Suzanne Décarie désire féliciter les commerçants et bénévoles pour l'organisation de la première Braderie au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Elle invite la population à participer aux nombreuses activités et spectacles organisés dans le cadre de la Vague estivale ainsi qu'à la navette patrimoniale 2016.

Monsieur le conseiller Richard Guay désire inviter la population à utiliser la navette fluviale et aussi participer à l'activité Cité-Mémoire organisée dans le Vieux-Montréal.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Pétition concernant la demande de changement de nom du parc Clémentine-De La Rousselière, déposée par le conseiller Gilles Déziel;

Deux déclarations écrites déposées par deux intervenants lors de la période de questions.

CA16 30 06 0149

OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION LAROTEK INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING16-04

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie Construction Larotek inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 714 261,77 \$, taxes, contingences et frais incidents inclus, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING16-04 (10 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 734 261,77 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1162726013

CA16 30 06 0150

OCTROI -CONTRAT - LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES DE RUES, DE RÉFECTION DE SURFACE DE RUES ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP ING16-02 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour des travaux de réaménagements géométriques de rues, de réfection de surface de rues et autres travaux connexes de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 3 719 328,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING16-02 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 4 125 255,83 \$ taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 59.54 % par la ville centre et à 40.46 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1162726010

CA16 30 06 0151

OCTROI - CONTRAT - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC. - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE PRR LOCAL 2016 SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING16-01 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie Demix Construction, Une Division de CRH Canada inc. pour le programme de réfection routière PRR local 2016 sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 7 485 956,85 \$ taxes, contingences incluses conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING16-01 (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 8 038 630,60 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation l'ensemble de ces travaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,31 % par la ville centre et 11,69% par la DGSRE.

ADOPTÉ

20.03 1162726009

CA16 30 06 0152

OCTROI - CONTRAT - TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) - RÉAMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER NATUREL DANS LE PARC DOLLARD-MORIN - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-16-PARC-41 - AUTORISATION - DÉPENSE - AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ PARC ET TERRAIN DE JEUX DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour le réaménagement d'un terrain de soccer naturel dans le parc Dollard-Morin, au montant de 46 820,12 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP16-PARC-41 (10 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense maximale de 56 574,60 \$ taxes, contingences et incidences incluses;

D'autoriser l'affectation du Fonds réservé Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1162726011

CA16 30 06 0153

OCTROI - CONTRAT - ARTEFACTUEL, COOP DE TRAVAIL - ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 375^E AUX PARCS ST-JOSEPH ET DU CHEVAL-BLANC - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-16-PARC-10 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Artefactuel, Coop de travail pour l'acquisition de services professionnels en archéologie - Aménagement de la Place du 375^e aux parcs St-Joseph et du Cheval-Blanc au montant de 72 140,58 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-16-PARC-10 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense au montant de 72 140,58 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1162726015

CA16 30 06 0154

OCTROI - CONTRAT - SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LE POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-DCSLDS-16-001 - AUTORISATION - DÉPENSE - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et Associés, pour la réalisation d'une étude sur le potentiel récréotouristique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant de 36 374,07 \$ taxes incluses, ce dernier soumissionnaire ayant requis le plus haut pointage final au terme de la procédure d'analyse des soumissions prévue par la Loi conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-DCSLDS-16-001 (2 soumissionnaires) et d'autoriser la dépense au même montant.

D'autoriser un virement de crédit au montant de 33 214,38 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1163704002

CA16 30 06 0155

OCTROI - CONTRAT - FACTORIE L'AGENCE - ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS - CAMPAGNE DE COMMUNICATION/MARKETING POUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO-COMM-16-01 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Factorie l'Agence pour la Campagne de communication/marketing pour la mise en valeur du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant 60 814,31 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro PRO-COMM-16-01 (3 soumissionnaires) et d'autoriser la dépense au même montant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1166239003

CA16 30 06 0156

OCTROI - CONTRAT - LV CONSTRUCTION - CONSTRUCTION DE BACS SURÉLEVÉS DANS LES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION POUR LES MUNICIPALITÉS AMIS DES AÎNÉS (MADA) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-16-PARC-42 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à LV Construction, pour la construction de bacs surélevés dans les jardins communautaires de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre de la subvention pour les Municipalités Amis Des Aînés (MADA), pour une somme maximale de 56 458,59 \$, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-16-PARC-42 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 57 158,63 \$, taxes et incidences incluses;

Cette dépense sera assumée à 89.05 % par le corporatif dans le cadre du programme Municipalités amies des aînées (MADA) et à 10.95 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1162726016

CA16 30 06 0157

PROLONGATION - BAIL - INVESTISSEMENTS CHÂTEAU FORT INC. - 9140, BOULEVARD PERRAS - OUVRAGE 8707-003

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes
et unanimement résolu :

D'approuver une prolongation du bail par lequel, la Ville loue de Les Investissements Château Fort inc. des locaux d'une superficie 1 863,92 m², au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 9140, boulevard Perras, arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de neuf (9) ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2024, avec clause de résiliation prématurée, moyennant un loyer total de 6 523 009,06 \$ taxes incluses, à des fins communautaires et de loisirs et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1155941016

CA16 30 06 0158

OCTROI - QUATRE (4) CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - MONDALIRE - POINTE-AUX-FÊTES) - ASSOCIATION BÉNÉVOLE POINTE-AUX-TREMBLES/ MONTRÉAL-EST - L'ALTERNATIVE, CENTRE DE JOUR EN SANTÉ MENTALE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 200 \$ à l'organisme Un Mondalire, et ce, afin de lui permettre de financer ses activités;

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Pointe aux Fêtes, et ce, pour l'organisation de la Fête nationale du Québec à Pointe-aux-Trembles, le 24 juin prochain;

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est, et ce, pour l'organisation de la 11^e édition du Bal des aînés le 9 octobre 2016;

D'accorder une contribution financière de 200 \$ à L'Alternative, centre de jour en santé mentale, et ce, pour l'organisation d'un cocktail d'înatoire au bénéfice de l'organisme;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1166951012

CA16 30 06 0159

OCTROI - CONTRAT - 9467866 CANADA INC. (AUTOMOBILES SILVER STAR) - ACQUISITION DE DEUX CAMIONS-FOURGON UTILITAIRES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 16-15190 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star) pour l'acquisition de deux camions-fourgon de marque Mercedes-Benz (2016) (1 véhicule pour la Division Voirie) et (1 véhicule pour la Division Sports et loisirs) au montant de 126 249,45 taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 16-15190 (3 soumissionnaires) et d'autoriser la dépense au même montant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée par l'arrondissement à 100 %.

ADOPTÉ

30.02 1161610002

CA16 30 06 0160

OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC. - ACQUISITION D'UN APPAREIL HACHE-BRANCHES REMORQUÉ DE MARQUE ET MODÈLE BANDIT 1590XP - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 16-15266 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Les Entreprises Douglas Powertech inc. pour l'acquisition d'un appareil hache-branches remorqué de marque et modèle Bandit 1590XP, au montant de 96 289,58 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 16-15266 (3 soumissionnaires) et d'autoriser la dépense au même montant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1161163005

CA16 30 06 0161

RATIFICATION - DÉPENSE DE FACTURATION INTERNE DE LA SGPI - GARDIENNAGE - SÉCURITÉ À LA MAISON DU CITOYEN - AUTORISATION - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - MANDAT DE GARDIENNAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier la dépense estimée à ce jour au montant de 138 115.99 \$ taxes incluses, à payer par facturation interne du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la période du 13 décembre 2015 au 7 juin 2016 en lien avec la sécurité à la maison du citoyen;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 57 284.80 \$ taxes incluses, afin de poursuivre le mandat de gardiennage jusqu'au 31 décembre 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1164230004

CA16 30 06 0162

PRISE EN CHARGE - ENTRETIEN DE LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE EXCLUANT L'ENTRETIEN SANITAIRE - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De confier la prise en charge des activités d'entretien de la Maison du citoyen au Service de la Gestion et de la Planification immobilière au montant annuel de 228 901 \$ excluant l'entretien sanitaire, et ce, à compter de juin 2016;

D'autoriser une dépense de 133 526 \$ pour l'année 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1164230008

CA16 30 06 0163

AUTORISATION - DÉPENSE - PARTICIPATION - ÉLU - SOMMET - INFRASTRUCTURES DU GRAND MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le conseiller d'arrondissement Manuel Guedes pour représenter l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles lors du Sommet sur les infrastructures du Grand Montréal, les 16 et 17 juin 2016;

D'autoriser une dépense au montant de 306,99 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1166951011

CA16 30 06 0164

AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS - FINANCEMENT - DIVERS PROJETS - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 500 000 \$ afin de financer au comptant des projets ou études suivants :

- programmes fonctionnels et techniques;
- financement au comptant de la prolongation du poste de gestionnaire immobilier (61003) rétroactivement au 1^{er} janvier 2016;
- projet pilote concernant le développement durable - récupération des eaux grises;
- divers projets et acquisition d'équipements dans les parcs et autres installations de l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.07 1164230011

CA16 30 06 0165

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 8 avril 2016.

ADOPTÉ

30.08

CA16 30 06 0166

DÉPÔT - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'avril 2016 et en matière de ressources financières pour la période du 26 mars au 29 avril 2016, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'avril 2016 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2016.

ADOPTÉ

30.09 1164230007

CA16 30 06 0167

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA16-E146, INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 836 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS ET DOTATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES »

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle-même ou un autre conseiller à sa place présentera, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro RCA15-E146 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 836 000 \$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et dotation d'installations sportives ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.01 1164230012

CA16 30 06 0168

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-100 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION À DES FINS DE "LIEU DE CULTTE" UNE PARTIE DU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 9597 À 9605, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LE LOT 1 510 111 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet particulier pour l'utilisation d'une partie du bâtiment existant à des fins de lieu de culte;

CONSIDÉRANT que ledit bâtiment est situé dans la zone 556 au plan de zonage et désigné comme étant le lot numéro 1 510 111, cadastre du Québec et connu comme étant l'immeuble situé aux 9597 à 9605, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT que la demande de projet particulier est nécessaire pour permettre cet usage à l'intérieur du groupe des usages autorisés, et que le recours aux dispositions du règlement numéro RCA03-11009, intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ses amendements constitue la procédure la mieux adaptée, compte tenu du contexte dans lequel cet usage sera exercé;

CONSIDÉRANT que les formalités relatives à la publication de la demande ont été accomplies, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 5 avril 2016 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 mai 2016 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-100 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation à des fins de "lieu de cultte" une partie du bâtiment commercial situé aux 9597 à 9605, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 1 510 111 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02 1153077001

CA16 30 06 0169

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE, ET CE, UNIQUEMENT POUR CERTAINES ZONES »

CONSIDÉRANT le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après « le Règlement de zonage »);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de modifier ledit règlement, concernant l'implantation d'un bâtiment complémentaire ainsi que les dispositions relatives à certains usages complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 5 avril 2016 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 mai 2016 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la procédure de demandes de participation à un référendum, certaines zones sont réputées avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter, vu le nombre insuffisant de signatures reçues, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que les élus déclarent avoir reçu le projet préalablement à la séance et déclarent en avoir pris connaissance ;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA09-Z01-025-1 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à modifier des dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire, et ce, uniquement pour certaines zones ».

D'autoriser la tenue de cinq registres conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

ADOPTÉ

40.03 1166425003

CA16 30 06 0170

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025-2 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE, ET CE, UNIQUEMENT LA ZONE 012 »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA09-Z01-025-2 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à modifier des dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire, et ce, uniquement la zone 012 »

De décréter la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer le moment, l'endroit et l'heure où se tiendra le registre.

ADOPTÉ

40.03 1166425003

CA16 30 06 0171

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025-3 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE, ET CE, UNIQUEMENT LA ZONE 104 »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA09-Z01-025-3 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à modifier des dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire, et ce, uniquement la zone 104 ».

De décréter la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer le moment, l'endroit et l'heure où se tiendra le registre.

ADOPTÉ

40.03 1166425003

CA16 30 06 0172

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025-4 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE, ET CE, UNIQUEMENT LA ZONE 191 »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA09-Z01-025-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à modifier des dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire, et ce, uniquement la zone 191 ».

De décréter la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer le moment, l'endroit et l'heure où se tiendra le registre.

ADOPTÉ

40.03 1166425003

CA16 30 06 0173

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025-5 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE, ET CE, UNIQUEMENT LA ZONE 220 »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA09-Z01-025-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à modifier des dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire, et ce, uniquement la zone 220 ».

De décréter la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer le moment, l'endroit et l'heure où se tiendra le registre.

ADOPTÉ

40.03 1166425003

CA16 30 06 0174

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-025-6 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE, ET CE, UNIQUEMENT LA ZONE 223 »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro RCA09-Z01-025-6 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à modifier des dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire, et ce, uniquement la zone 223 ».

De décréter la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer le moment, l'endroit et l'heure où se tiendra le registre.

ADOPTÉ

40.03 1166425003

CA16 30 06 0175

PIIA - 13990, RUE DE MONTIGNY

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les PIIA, du plan relatif à l'aménagement d'un terrain pour un bâtiment situé au 13990, rue De Montigny, sur le lot 1 156 595, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 mars 2016.

ADOPTÉ

40.04 1165270001

CA16 30 06 0176

PIIA - 7000, RUE MARIE-VICTORIN

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans visant le remplacement de fenêtres et de portes sur deux façades du pavillon Champagnat situé au 7125 rue Marie-Victorin, ainsi que la réfection du quai de chargement de la cafétéria située au 7000, rue Marie-Victorin, sur le lot 3 936 657, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 avril 2015.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Aluminium	Fenêtres	Fini anodisé clair
Acier	Portes	Brun gris
Acier galvanisé	Quai	Gris (acier)

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.05 1165270003

CA16 30 06 0177

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA16-(RCA09-Z01)-003 - AFFICHAGE - PANNEAUX PUBLICITAIRES - CERTAINS SITES DANS L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16-(RCA09-Z01)-003, en vertu du règlement RCA09-Z01, afin d'autoriser exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.06 1161528003

CA16 30 06 0178

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100014260 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100014260, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1162700003

CA16 30 06 0179

LEVÉE - SÉANCE

À 21 h 29

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement